

Maîtrise d'oeuvre pour
l'aménagement des plateaux
de bureaux de Saint-Brieuc
Armor Agglomération sur le
site de la Friche Allende

**Règlement d'appel public à candidatures
(RAPC)**

Consultation n°

2026025

Date limite de remise des plis

11/06/2026 à 12 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée restreinte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Service Commande Publique
Représentant : Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Adresse :
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Courriel : marchespublics@sbaa.fr
Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des plateaux de bureaux de Saint-Brieuc Armor Agglomération sur le site de la Friche Allendé.**

Depuis l'emménagement au sein du Centre Inter Administratif (CIAD) au cours du 1er trimestre 2018, les effectifs de Saint-Brieuc Armor Agglomération ont augmenté - notamment de part la mutualisation de nouveaux services et directions. Le site est aujourd'hui saturé et les agents sont de nouveau répartis sur plusieurs sites dont certains très vieillissants.

Il est donc nécessaire d'étendre la surface de bureaux pour les services administratifs pour :

- tenir compte du développement de certaines directions,
- offrir des conditions de travail sensiblement équivalente pour tous les agents,
- trouver une situation de relogement pour la Direction Mutualisée des Ressources Humaines (DMRH) et la Direction Mutualisation des Systèmes d'Information (DMSI) dont les locaux sont peu adaptés à leurs besoins.

Fin 2025, l'agglomération a saisi l'opportunité d'acquérir en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) des plateaux de bureaux bruts situés en centre-ville, à deux pas du centre inter administratif. La présente consultation porte sur une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de ses plateaux.

L'enveloppe financière affectée au travaux est fixée à 800 000,00 € HT (date de valeur : décembre 2025)

La procédure adaptée restreinte est organisée en deux phases successives : une phase candidature (objet du présent règlement d'appel public à la concurrence) à l'issue de laquelle au maximum trois candidats seront retenus pour la phase offre.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre, incluant les éléments de mission réalisés pendant l'année de parfait achèvement est estimée à **48 mois**
Conception Études (12 mois) + Travaux (12 mois/GPA (24 mois) (lots fluides) et 12 mois pour les autres lots.

| Code CPV | Libellé CPV |
|------------|-------------------------|
| 71200000-0 | Services d'architecture |

■ Caractéristiques principales du contrat :

| | |
|------------------|---|
| Objet du contrat | Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des plateaux de bureaux Saint-brieuc Armor Agglomération de la Friche Allende. |
| Acheteur | Saint-Brieuc Armor Agglomération |
| Type de contrat | Marché ordinaire de services |
| Structure | Lot unique - 5 phases |

| | |
|-----------------------|--|
| Lieu d'exécution | Friche « Allendé » rue Sainte-Barbe - 22000 Saint-Brieuc |
| Délai | 48 mois (prévisionnel) |
| Développement durable | Clause environnementale |
| Pénalités de retard | Elles seront définies au CCAP (2ème phase) |
| Variation des prix | Révisables (formule) |
| Nature des prix | Prix forfaitaires |

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots : mission de maîtrise d'oeuvre complète. Les éléments de mission qui seront confiées au maître d'oeuvre sont les suivantes :

| Type | Objet, délai |
|---------------------------------|--|
| Missions de base | |
| Mission | Phase n°1 Esquisse |
| Mission | Phase n°2 Avant-Projet Définitif (APD) |
| Mission | Phase n°3 Etudes de projet (PRO) - DCE |
| Mission | Phase n°4 Assistance pour les marchés de travaux (AMT) |
| Mission | Phase n°5 Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) |
| Mission | Phase n°6 Examen de conformité -VISA (sauf fluides) - Etudes d'exécution partielles (EXE) pour les fluides |
| Mission | Phase n°7 Assistance lors des opérations de réception (AOR) |
| Missions complémentaires | |
| Mission | Mission complémentaire mobilier |
| Mission | Mission complémentaire Ordonnancement, Pilotage, et Coordination |

Définitions :

Phase : Délai partiel et partie du contrat qui se lance et se réceptionne de manière autonome à l'intérieur du contrat




2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE







■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée restreinte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

La consultation est organisée selon une procédure restreinte. Seuls les candidats sélectionnés après examen des candidatures seront invités à présenter une offre.

■ **Déroulé et planning indicatif de la consultation :**

| Phase candidature | | |
|---|--|-----------|
|  | Publication de la consultation | Mai 2026 |
|  | Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat | Juin 2026 |
|  | Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs | Juin 2026 |

| | | |
|---|---|---------------------------|
|  | Analyse et sélection des candidats admis à remettre une offre | juin à septembre 2026 |
| Phase offres | | |
|  | Mise à disposition du dossier de consultation complet, visite du site – séance de questions/réponses, élaboration et remise des offres par les équipes retenues | Septembre à Novembre 2026 |
|  | Analyse des offres, négociation, audition, demandes de précisions éventuelles | décembre 2026 |
|  | Classement des offres et attribution du contrat | janvier 2027 |
|  | Information des candidats non retenus | janvier 2027 |
|  | Signature et notification du contrat | Février 2027 |

■ Dossier de candidature

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- RAPC : règlement d'appel public à la candidature ;
- L'annexe au RC (fichier Excel) : cadres de candidature 1 et 2 à compléter par les candidats ;
- La note programmatique et ses annexes.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence **2026025**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ Réponse et groupement :

La procédure s'adresse à des équipes de concepteurs choisies en fonction de leurs compétences, de leurs moyens et de leurs références.

Les candidats peuvent être des entreprises seules ou des groupements d'entreprises.

L'acheteur imposera la forme d'un groupement conjoint, conformément à l'article R2142-22 du Code de la commande publique.

Le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Compétences attendues :

Chaque équipe devra réunir les compétences suivantes :

- Architecture
- Fluides
- Economie de la construction
- Réemploi des matériaux et construction matériaux biosourcés ;
- Acoustique ;
- OPC.

La composition des équipes ne pourra pas être modifiée entre la remise des candidatures et la remise des prestations.

■ **Clause d'exclusivité / limitation du nombre de candidatures :**

La candidature d'un architecte (mandataire ou architecte associé) ne peut être présentée que dans un seul groupement, sous peine de rejet de ses candidatures.

La candidature des bureaux d'études en génie climatique ou en génie électrique ne peut être présentée que dans cinq groupements maximum, sous peine de rejet de ses candidatures.

Les autres bureaux d'études (dont économiste) ne pourront se présenter que dans cinq groupements maximum.

Ne peuvent participer à cette consultation ainsi qu'aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la consultation, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leurs collatéraux), leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs. Les membres du jury ne peuvent en aucun cas participer à cette consultation ou aux missions qui seront confiées à l'attributaire de la consultation.

■ **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Contact : Service Commande Publique

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

=> Un dossier administratif :

| Document | Descriptif |
|-------------------------------|--|
| • Lettre de candidature (DC1) | • Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants |

| | |
|---|---|
| | (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) |
| <ul style="list-style-type: none"> Déclaration du candidat (DC2) | <ul style="list-style-type: none"> Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) - |

- Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

- En outre, pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :
 - Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
 - Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- => Un dossier technique :**

Un fichier Excel (Annexe_RAPC_Cadre_CAND) est joint en annexe au présent règlement d'appel à la candidature.

Le candidat devra **compléter impérativement** ce document qui présentera toutes les informations nécessaires afin d'apprécier leur capacité professionnelle, technique, économique et financière.

Si ce document n'est pas remis à l'appui de la candidature, celle-ci sera déclarée non conforme. (candidature irrégulière).

Attention : ce document est décomposé de deux onglets, chaque onglet correspondant à un dossier.

- Les éléments suivants seront fournis et serviront de base à l'appréciation des candidatures selon les critères énoncés ci-après.

| Document | Descriptif |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Onglet « Cadre candidature n°1 » « capacités techniques et financières » | <ul style="list-style-type: none"> Une présentation du candidat : nom, adresse, raison sociale, forme juridique. Le candidat renseignera à cet effet la rubrique « présentation du groupement » de l'onglet 1 « cadre de candidature n°1 » du fichier Excel précité. La répartition des compétences au sein du groupement : Le justificatif de la compétence (certifications professionnelles ; références...) devra être précisé dans les cellules du fichier Excel, dans la rubrique « répartition des compétences entre les membres de l'équipe » et annexé au dossier de candidature Les moyens du candidat en personnel : une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ou de chaque membre du groupement et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Le candidat renseignera à cet effet la rubrique « moyens en personnel » de l'onglet 1 du fichier Excel précité. Chiffre d'affaires : En cas de groupement, chaque membre du groupement fournit une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois dernières exercices disponibles. Le candidat renseignera à cet effet la rubrique « Chiffre d'affaires » de l'onglet n°1 du fichier Excel précité. <p style="text-align: center;"><i>Pour chaque membre du groupement : DC1; DC2</i></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Onglet | <ul style="list-style-type: none"> <u>Pour le/les architectes</u> (en cas de pluralité d'architecte, identifier le mandataire) |

| | |
|--|---|
| <p>« Cadre candidature n°2 - Références » « capacités professionnelles »</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Une liste de <u>4 références significatives et pertinentes</u> au regard de l'objet du marché, relatives à des projets effectués au cours des 3 dernières années. Les éléments de preuve relatifs à des services (références) pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte, dans la limite de 5 ans. <ul style="list-style-type: none"> - Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les références seront de préférence relatives à des opérations d'importance, de nature et de complexité équivalente. - Le candidat renseignera à cet effet la rubrique «Références architecte» de l'onglet 2 « cadre de candidature n°2 » du tableau Excel précité. Il indiquera pour chaque opération le type de programme, le maître de l'ouvrage, le type de travaux (restructuration, ...), la mission précise réalisée et le rôle tenu par le candidat, le coût HT de réalisation des travaux, la surface du projet, la date de fin de chantier si chantier terminé et à défaut la phase d'avancement. - Une présentation illustrée de ces 4 projets significatifs au format suivant : une planche maximum par projet au format A3 recto paysage (sur fichier informatique). Les illustrations peuvent consister en des photos, des plans, des dessins, des résumés graphiques ... de l'intérieur et de l'extérieur. ■ <u>pour le/les BET et OPC:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste de 4 références* significatives et pertinentes au regard de l'objet du marché (à l'exception de la compétence architecturale qui fait l'objet du paragraphe ci-dessus). <p>Les références seront de préférence relatives à des opérations d'importance, de nature et complexité équivalente, effectuées au cours des 3 dernières années. Les éléments de preuve relatifs à des services (références) pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte, dans la limite de 5 ans.</p> - Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. - Le candidat renseignera à cet effet la rubrique « Références BET et OPC » de l'onglet 2 « « cadre de candidature n°2 » du tableau Excel précité. Il indiquera pour chaque opération le type de programme, le maître de l'ouvrage, le type de travaux (neuf, restructuration...) la mission précise réalisée et le rôle tenu par le candidat, le coût HT de réalisation des travaux, la surface du projet, la date de fin de chantier si chantier terminé et à défaut la phase d'avancement. |
| | <p>*Attentes de la maîtrise d'ouvrage à respecter concernant les références demandées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 références OPC - 2 références pour les autres compétences, au choix : certaines références présentées peuvent représenter plusieurs compétences et/ou plusieurs cotraitants |

■ **ATTENTION : L'Ensemble du dossier de candidature devra être transmis via la plateforme de dématérialisation sous peine de non conformité de la candidature.**

■ **Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre :**

Au terme de l'avis d'appel public à la candidature, le nombre de candidats maximum admis à présenter une offre est fixé à 3.

■ **Indemnisation des candidats :**

Il n'est pas prévu d'indemnisation des candidats.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES

■ **Recevabilité des candidatures**

Pour être recevables, les candidatures doivent répondre aux conditions de participation suivantes :

- Conformité de la candidature au vu des conditions exposées ci-avant en termes de forme du groupement, profil du mandataire, candidatures multiples, situation juridique, niveau des garanties économiques / financières / techniques et professionnelles, assurance professionnelle, et aptitude à exercer la profession d'architecte.

■ **Critères de sélection**

Les candidatures recevables seront examinées par le maître d'ouvrage sur le fondement des critères suivants :

- Critère 1 - Compétences et moyens : appréciés au regard des compétences, de l'expérience, des moyens humains présentés.

En cas de groupement, l'appréciation portera également sur la cohérence et la complémentarité des membres du groupement entre eux.

Ces éléments sont évalués de manière transversale d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, et notamment le tableau synthétique de justification des compétences, moyens et des expériences.

- Critère 2 - Références : appréciées au regard du document de présentation des 4 références significatives du candidat, évaluées selon la qualité architecturale et technique des réalisations présentées, et des autres références présentées.

5. DEUXIEME PHASE DE LA CONSULTATION - PHASE OFFRE - REGLEMENT PROVISOIRE

■ **Organisation générale de la consultation :**

Le DCE complet de la consultation sera adressé uniquement aux équipes candidates admises en deuxième phase de la consultation.

■ **Dossier de consultation fourni aux concurrents**

Le dossier de consultation sera remis gratuitement aux 3 candidats retenus par l'acheteur. Il sera

téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Il comprendra a minima :

- Le Règlement du consultation- phase offre (RC),
- Un Acte d'Engagement et ses annexes (AE),
- Le Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP),
- Le CCTP
- Le Programme de l'opération et ses annexes

■ Visite de site et séance de questions/réponses

Une visite sur site sera organisée en seconde phase de la procédure avec les équipes retenues à l'issue de la phase « candidature ». La visite sera complétée par une séance de « questions/réponses » avec les équipes. Les modalités seront précisées dans le règlement de la consultation « phase offre ».

Après cette rencontre, les candidats s'engagent à ne plus contacter directement la maîtrise d'ouvrage. Les échanges ne seront autorisés que via la plateforme acheteur Mégalis Bretagne.

■ Critères de jugement des offres

Les modalités exactes d'examen des prestations seront explicitées dans le règlement spécifique à la phase de remise des offres. A titre indicatif, les critères de jugement ci-dessous seront pris en compte pour le jugement des offres :

- Honoraires du candidat/groupement
- Méthodologie
- Performance environnementale

■ Auditions des candidats et négociation

L'acheteur se réserve le droit d'organiser une audition et une négociation avec les 3 candidats retenus en phase d'analyse des offres.

Les modalités de l'audition et de la négociation seront précisées dans le règlement de la consultation « phase offre ».

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES
Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)